

**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL de BAN-DE-LAVELINE**  
**SEANCE du JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018**

- Attribution des travaux VOIRIE (programme de fonctionnement 2018) à l'entreprise COLAS d'ANOULD
- Reprise de deux concessions cimetièrre suite à renonciation des concessionnaires
- Validation des lauréats des Maisons Propres et Fleuries 2018 (qui recevront dans un premier temps la somme de 25 €, puis au cours de l'année 2019, lors d'une réception, une photographie de leur résidence fleurie) :

ANCEL Bernard	47 Québrux
BANDESAPT Jeannine	36 rue du 8 Mai
BEAUX Stéphane	18 Lauterupt
CARLES Jean-Pierre	11 Lauterupt
CAYE Yves	3 bis rue des Aulnes
COSYNS Marcel	28 Honville
DELAGOUTTE Jacques	5 Chemin de la Rochière
DICKERSCHEIT Claude	5 Coinchimont
ERHARDT Andrée	52 rue de Verpellièrre
FINANCE Claude	61 rue de Verpellièrre
GERARD Philippe et Christiane	52 Velupaire
LALLEMAND François	5 chemin des Evaux
MINETTE Pierre et Danielle	40 rue du 8 Mai
PETITCOLIN Christophe et Sabine	74 Honville
SCHANING Eric	25 rue du Chenat

Information : La commune de Ban-de-Laveline a été classée ville touristique (pour 5 ans)

Le 17 septembre 2018

Le Maire,  
Stéphane DEMANGE

